



Divorce droit et aide pour maman tunisienne

Par **tunisienneetfiere**, le **21/01/2014** à **13:24**

Bonjour rnJe suis tunisienne mariee a un françaisrnJe veux divorcer mais je ne connais pas les demarches a faire rnSachant que je ne travaille pas je voulais savoir mes droit aussi niveau caf et tous çarnCar si on vient a se quitter je n'ai pas de ressources et je ne sais pas quoi faire et si j'aurais des droits meme avant le divorce ou il faut attendre le jugementrn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **21/01/2014** à **18:39**

Bonjour, pour divorcer il vous faut in avocat qui saisira le tribunal pour obtenir une audience qui vous donnera le droit de vous séparer. Pour financer l'avocat, vous pouvez demander l'aide judiciaire, le dossier est à retirer au tribunal. Pour vos droits aux allocations, allez voir une assistante sociale, elle vous aidera à clarifier la situation, cordialement

Par **tunisienneetfiere**, le **21/01/2014** à **20:08**

Merci cocotte . Je n'ose pas a faire quoi que ce soit je suis trop timide je vais voir un psycoloque aussi j'espere que tous ça va bien se passer